

Comment faire la demande?

En communiquant avec le CLSC de votre secteur et en laissant un message sur la boîte vocale. Par la suite, un intervenant communiquera avec vous et évaluera vos besoins et votre admissibilité aux services.

Veillez communiquer avec le centre local de services communautaires (CLSC) de votre territoire.

Dans l'éventualité où vous ne respectez pas les critères d'admissibilités, vous serez orientés vers le service adapté à vos besoins. Si vous êtes admissible aux services, une inscription et priorisation sera faite en fonction de vos besoins.

Responsabilités :

Votre consentement sera requis et vous et vos proches devrez prendre part à votre plan de soins individualisé en vous impliquant dans les décisions et les soins.

Il est de votre responsabilité d'aviser votre intervenant si une situation vous empêche de remplir vos engagements.

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Saguenay-
Lac-Saint-Jean

Québec 

Le soutien à domicile

Offert par le CIUSSS du
Saguenay–Lac-Saint-Jean



Québec 

Qu'est-ce que le soutien à domicile?

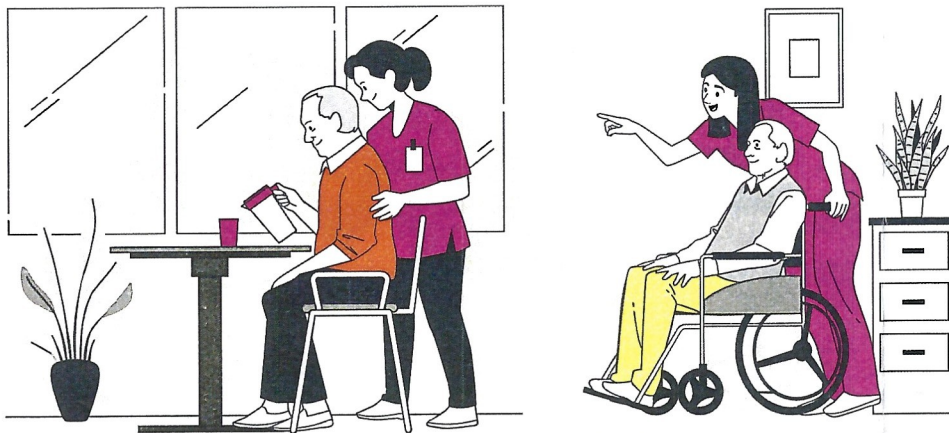
La mission du soutien à domicile (SAD) est de répondre aux besoins des individus ayant des limitations leur causant une incapacité à recevoir leurs soins et services dans les installations du CIUSSS. Ainsi, le SAD est composé de plusieurs intervenants qui travaillent à permettre à des personnes admissibles qui le désirent de recevoir des services à leur domicile.

À qui s'adresse ce service?

Les soins et services de SAD s'adressent à toute personne, peu importe son âge, qui est incapable pour des raisons physiques ou mentales de se déplacer de façon sécuritaire à l'extérieur de son domicile malgré un accompagnement ou des aides techniques.

Quels sont les services pouvant être reçus à domicile?

- Les soins et services professionnels (soins infirmiers, services d'inhalothérapie, services de nutrition, psychosociaux ou réadaptation, etc.).
- Les services d'aide, assistance personnelle, appui aux tâches quotidiennes, etc.)
- Les services aux personnes proches aidantes (répit, dépannage, etc.).
- Le soutien technique requis à domicile (fournitures médicales et spécialisées, aides techniques, outils technologiques, etc.).



Les services offerts dépendent des besoins de l'utilisateur et sont ajustés en cours de route selon les évaluations réalisées par les professionnels du SAD.

Les services sont offerts en partenariat avec des organismes communautaires, des entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) et des entreprises privées dans le but de répondre aux besoins de l'utilisateur.

Les situations suivantes ne constituent pas à elles seules un critère d'admissibilité aux services SAD :

- Absence de permis de conduire et/ou de véhicule (incluant celui du proche aidant).
- Problématique financière.
- Distance entre le domicile et le point de service.
- Absence de proche aidant et/ou nécessité d'un accompagnateur lors de la recherche de services.

Qui peut faire une demande?

Toute personne peut soumettre une demande, si vous estimez que la personne n'est plus en mesure d'accéder aux services dont elle a besoin. Si vous faites la demande pour quelqu'un d'autre, il est important d'obtenir son consentement au préalable.

